

# EAGLE 100% CAPITAL GARANTI NOTE

TERMES ET CONDITIONS DEFINITIFS  
23 mai 2019

Émetteur : Goldman Sachs International, London, UK

(Site internet du prospectus de l'Émetteur : <https://www.gspip.info/issuer-details/base-prospectus>)

TITRE DE CREANCE PRESENTANT UN RISQUE DE PERTE TOTALE EN CAPITAL, EN COURS DE VIE ET A L'ECHÉANCE



## Avis aux investisseurs clients de Société Générale Private Banking NV (Belgique) :

Ce produit structuré est considéré comme particulièrement complexe pour les investisseurs de détail, comme défini par le moratoire de la FSMA sur la commercialisation de produits structurés particulièrement complexes. Le présent document n'est adressé qu'aux clients qui disposent auprès de SG Private Banking Belgique d'un patrimoine mobilier d'un montant supérieur à 500.000 EUR et qui permet un investissement dans des produits structurés avec la partie du patrimoine mobilier auprès de SG Private Banking Belgique qui excède 500.000 EUR.

(Pour plus d'informations, merci de se référer aux Mentions Légales et Avertissements Spécifiques de ce document).

**Avis à tous les investisseurs :** Le produit est réservé uniquement à des investisseurs ayant la capacité de pouvoir évaluer et parfaitement comprendre les caractéristiques, les avantages et les risques du produit, acceptant de supporter les risques du produit, ayant la capacité financière de supporter la perte de leur capital investi, et qui n'exigent pas une liquidité immédiate de leur placement. La souscription d'un produit structuré requiert de répondre à ces exigences.

**Avis pour la Suisse :** Le produit est considéré en Suisse comme un produit structuré, il n'est pas un placement collectif de capitaux au sens de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et il n'est soumis ni à l'autorisation, ni à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les investisseurs supportent de surcroît un risque d'Émetteur.

**NIVEAU DE RISQUE DU PRODUIT : 3** (Echelle de risque interne à Société Générale Banque Privée. Voir explications sur l'échelle de notation Société Générale Private Banking dans la section Avertissements)

| Niveau de risque | 0 - Très Faible                                                   | 1 - Faible                                                                  | 2 - Moyen                                                                    | 3 - Elevé                                                                    | 4 - Très Elevé                                                                      |
|------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Perte            | 95% de probabilité que le produit ne soit pas déprécié dans 1 an. | 95% de probabilité que le produit perde moins de 5% de sa valeur dans 1 an. | 95% de probabilité que le produit perde moins de 15% de sa valeur dans 1 an. | 95% de probabilité que le produit perde moins de 30% de sa valeur dans 1 an. | Au moins 5% de probabilité que le produit perde plus de 30% de sa valeur dans 1 an. |

**INVESTISSEUR CIBLE :** Client avec un appétit pour des investissements à hauts risques et recherchant des rendements élevés avec la capacité de supporter une perte en capital.

## RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES (Pour plus d'informations, merci de se référer à la section Caractéristiques Principales)

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maturité                        | <b>5 ans</b> (Sujet à un Remboursement Automatique Anticipé)<br>L'investisseur reconnaît pouvoir conserver ce produit sur toute la durée de vie du produit. Si l'investisseur décide de vendre des Titres avant la maturité du produit, le montant remboursé peut être inférieur au montant souscrit en fonction des paramètres de marché. |
| Devise                          | <b>Quanto USD</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Sous-jacent                     | EURO STOXX 50 Price EUR (SX5E Index)                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Bonus Conditionnel              | <b>Le Bonus de 4.20%</b> de la Coupure par an :<br>- Est conditionnel : le Bonus ne sera reçu par l'investisseur que si le cours de clôture du Sous-jacent est supérieur ou égal à 100% du Prix d'Exercice à l'une des Dates de Constatation (t) (t = 1 à 5).                                                                              |
| Capital                         | <b>Remboursement du capital à 100% au minimum à la Date de Maturité.</b><br><i>Le nominal investi n'est pas garanti par l'Émetteur pendant la durée de vie du produit.</i>                                                                                                                                                                 |
| Émetteur / Garant de l'Émetteur | Goldman Sachs International, London, UK (Rating de l'Émetteur : Moody's: A1, Standard & Poor's: A+).<br>L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de l'Émetteur le cas échéant.                                                                                                                               |



## DESCRIPTION DU PRODUIT

Le Sous-jacent est l'Indice :

EURO STOXX 50 Price EUR (SX5E Index)

## SCENARIO ANTICIPÉ PAR L'INVESTISSEUR

Stabilité ou hausse modérée du Sous-jacent

## AVANTAGES ET INCONVENIENTS\*

| AVANTAGES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le potentiel de rendement élevé du produit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Le Bonus augmente de période en période jusqu'à ce que les conditions de Remboursement Automatique Anticipé soient remplies.                                                   |
| Un Remboursement Automatique Anticipé est possible à chaque Date de Constatation (t) (t = 1 à 4). Au moment du Remboursement Automatique Anticipé (le cas échéant), l'investisseur recevra son nominal initial plus le Bonus correspondant. Veuillez noter que le Remboursement Automatique Anticipé entraîne un remboursement du produit. Il n'y a aucune garantie que les investisseurs voulant réinvestir le capital reçu puissent le faire avec un rendement et un niveau de risque similaires. | Le capital investi sera remboursé au minimum à 100% à la Date de Maturité par l'Émetteur.                                                                                      |
| INCONVENIENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                |
| Le Bonus Conditionnel n'est pas garanti.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | L'investisseur ne perçoit pas les dividendes du Sous-jacent.                                                                                                                   |
| Le rendement potentiel se limite au(x) Bonus Conditionnel(s).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Si l'investisseur décide de vendre des Titres avant la maturité du produit, le montant remboursé peut être inférieur au montant souscrit en fonction des paramètres de marché. |
| L'investisseur supporte le risque crédit de l'Émetteur et du Garant de l'Émetteur le cas échéant. Merci de se référer à la section Facteurs de Risques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut aller jusqu'à 5 ans.                                                                   |

\* L'investisseur a été invité à se reporter aux facteurs de risques attachés au produit mentionnés dans le prospectus.

## MÉCANISMES

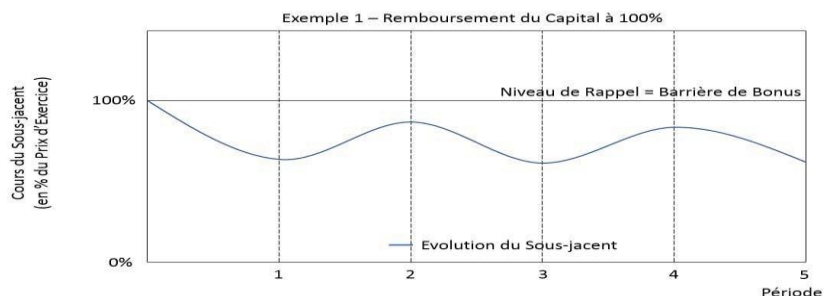
| MECANISMES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| (Chaque mécanisme est soumis au risque crédit de l'Émetteur et du Garant de l'Émetteur et aux frais et taxes applicables)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| A chaque Date de Constatation (t), le cours de clôture du Sous-jacent est comparé à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% du Prix d'Exercice (Niveau de Rappel pour t = 1 à 4)</li> <li>• 100% du Prix d'Exercice (Barrière de Bonus pour t = 5)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Si le cours de clôture du Sous-jacent est supérieur ou égal à 100% du Prix d'Exercice à une Date de Constatation (t) (t = 1 à 4), le produit est remboursé automatiquement par anticipation et l'investisseur reçoit 100% du nominal initial agrégé du Bonus Conditionnel correspondant à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) correspondante. Le produit expire.                                                                                                                                                                                                 |
| Si le cours de clôture du Sous-jacent est strictement inférieur à 100% du Prix d'Exercice à une Date de Constatation (t) (t = 1 à 4), l'investisseur ne reçoit pas de Bonus pour cette période et le produit continue (sauf à la Date de Constatation Finale).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Le Bonus augmente de période en période jusqu'à ce que les conditions de remboursement anticipé soient remplies : Bonus Conditionnel = $N \times 4.20\%$ de la Coupure<br>Où : N = Nombre de Dates de Constatation depuis la Date de Paiement du produit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| A la Date de Constatation Finale (dans le cas où le produit n'a pas été remboursé automatiquement par anticipation) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le cours de clôture du Sous-jacent est supérieur ou égal à la Barrière de Bonus (100% du Prix d'Exercice), l'investisseur reçoit un Bonus Conditionnel de <math>5 \times 4.20\%</math> de la Coupure, payé à la Date de Maturité.</li> <li>• Si le cours de clôture du Sous-jacent est strictement inférieur à Barrière de Bonus (100% du Prix d'Exercice), l'investisseur ne reçoit aucun Bonus.</li> </ul> |
| A la Date de Maturité, l'investisseur reçoit 100% du nominal investi.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |



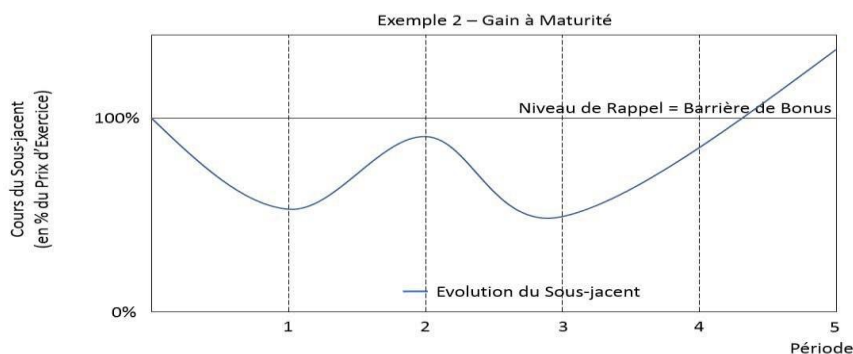
## PERSPECTIVES DE GAINS ET DE PERTES - Exemples

**Exemple 1 : Scénario Défavorable (A la Date de Maturité, Remboursement total du Capital Investi\*)**

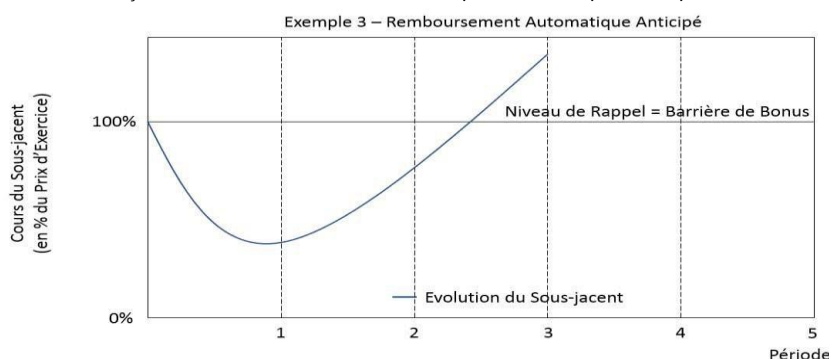
- Le Sous-jacent clôture en dessous du Niveau de Rappel (100% du Prix d'Exercice ; i.e. le seuil d'activation du mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé) à la fin des périodes 1 à 4, l'investisseur ne reçoit aucun Bonus et le produit continue.
- Le Sous-jacent clôture en-dessous de la Barrière de Bonus (100% du Prix d'Exercice) à la Date de Constatation Finale. L'investisseur reçoit 100% du nominal initial payé à la Date de Maturité.

**Exemple 2 : Scénario Médian (Gain à la Date de Maturité)**

- Le Sous-jacent clôture en dessous du Niveau de Rappel (100% du Prix d'Exercice ; i.e. le seuil d'activation du mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé) à la fin des périodes 1 à 4, l'investisseur ne reçoit aucun Bonus et le produit continue.
- Le Sous-jacent clôture, à la Date de Constatation Finale, au-dessus de la Barrière de Bonus (100% du Prix d'Exercice). L'investisseur reçoit 100% de son nominal initial à la Date de Maturité plus un Bonus de  $5 \times 4.20\%$  de la Coupure.

**Exemple 3 : Scénario Favorable (Remboursement Automatique Anticipé\*)**

- Le Sous-jacent clôture en dessous du Niveau de Rappel (100% du Prix d'Exercice ; i.e. le seuil d'activation du mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé) à la fin des périodes 1 à 2, l'investisseur ne reçoit pas de Bonus et le produit continue.
- Le Sous-jacent clôture au-dessus du Niveau de Rappel (100% du Prix d'Exercice ; i.e. le seuil d'activation du mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé) à la fin de la période 3, l'investisseur reçoit un Bonus de  $3 \times 4.20\%$  de la Coupure en fin de période 3 plus son nominal initial.



Exemples fournis exclusivement à titre illustratif, ne donnant, par conséquent, aucune garantie quant au rendement réel. Ces exemples peuvent être différents des scénarios de performances calculés par le producteur dans la documentation réglementaire.

\* Les frais et taxes ne sont pas inclus dans le calcul de rendement.

Les notions de « capital » et « capital investi » utilisées dans ce document désignent la valeur d'une Coupure à la Date de Lancement.



## PRODUIT STRUCTURE

Un produit structuré est un outil d'investissement élaboré à partir de plusieurs instruments financiers. Il conjugue un ou plusieurs actifs financiers tels que les actions, devises, taux d'intérêt, ( . . . ) et peut être associé à une composante plus sophistiquée de type optionnelle.

Le montant investi est utilisé pour acheter une obligation émise par Goldman Sachs International, London, UK. Il s'agit d'un type de prêt fait à Goldman Sachs International, London, UK; qui est juridiquement engagé à le rembourser. Il est possible que Goldman Sachs International, London, UK fasse faillite ou soit dans l'impossibilité de le rembourser. Si Goldman Sachs International, London, UK fait faillite, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement.

## PRODUIT STRUCTURÉ AVEC UN REMBOURSEMENT MINIMUM EN CAPITAL

L'investisseur supporte le risque crédit de l'Émetteur et du Garant de l'Émetteur.

Le produit comporte un remboursement minimum du capital (minoré des frais applicables au cadre de l'investissement, et hors fiscalité applicable). Ce remboursement minimum en capital est applicable uniquement à maturité (ce minimum est prédéfini à la création du produit et devrait être inférieur au capital initial investi). Si le niveau de remboursement minimum en capital n'est pas de 100%, il y a une possibilité qu'une part du capital initial investi soit perdue à maturité.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Le principal risque associé à ce type de produit est un risque de perte en capital en cours de vie, lié aux fluctuations des marchés de capitaux. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au remboursement minimum en capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre une partie du capital investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

| <b>Emetteur</b>                         | Goldman Sachs International, London, UK ayant son siège à Peterborough Court 133 Fleet Street Londres EC4A 2BB Angleterre.<br><br>Soumis à la surveillance de la Financial Conduct Authority "FCA" et Prudential Regulation Authority "PRA".<br><br>Rating de l'Emetteur : Moody's: A1, Standard & Poor's: A+.<br><br>Tribunal compétent : Tribunaux anglais.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|------------------|-----------------|--------|--------------------|------|---------|------------------|-----------------|-------------------------|-----|--------------|---------------|------------|--------------|
| <b>Garant de l'Emetteur</b>             | Non Applicable*<br>* Notation en vigueur au jour de l'édition de ce document. La notation du Garant ne doit pas être considérée comme une indication de la future notation du Garant, celle-ci étant sujette à des fluctuations durant la vie du produit.<br>En cas de lancement avec un Émetteur qui n'est pas SG Issuer : La notation de l'Émetteur, et/ou du Garant de l'Émetteur le cas échéant à la Date de Lancement est égale ou supérieure à la notation de la Société Générale selon au moins l'une des principales agences de notation (Standard & Poor's ou Moody's). Elle ne doit pas être considérée comme une indication de la future notation de l'Émetteur, et/ou du Garant le cas échéant, celle-ci étant sujette à des fluctuations durant la vie du produit. |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| <b>Nature Juridique</b>                 | Titre de Créance (Titres) (Dette Senior : Titre de créance bénéficiant d'un droit prioritaire de remboursement par rapport à une dette subordonnée)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| <b>Devise</b>                           | Quanto USD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| <b>Nominal émis</b>                     | USD 10 000 000 soit 10 000 Titres<br>(Le Nominal émis est susceptible d'évoluer pendant la durée de vie du produit)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| <b>Coupure</b>                          | USD 1 000 soit 1 Titre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| <b>Montant Minimum de Transaction</b>   | USD 1 000 soit 1 Titre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| <b>Date de Lancement</b>                | 23 mai 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| <b>Période de souscription</b>          | Du 30 mai 2019 au 04 juillet 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| <b>Date de Constatation Initiale</b>    | 04 juillet 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| <b>Date de Paiement</b>                 | 17 juillet 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| <b>Date de Constatation Finale</b>      | 04 juillet 2024 (Sujet à un Remboursement Automatique Anticipé)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| <b>Date de Maturité</b>                 | 11 juillet 2024 (Sujet à un Remboursement Automatique Anticipé)<br>Il est nécessaire pour l'investisseur de pouvoir conserver ce produit sur la durée maximale possible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| <b>Prix d'Emission</b>                  | 100.00% de la Coupure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| <b>Sous-jacent</b>                      | Le Sous-jacent est l'Indice : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indice</th><th>Devise de Cotation</th><th>ISIN</th><th>Sponsor</th><th>Ticker Bloomberg</th><th>Prix d'Exercice</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EURO STOXX 50 Price EUR</td><td>EUR</td><td>EU0009658145</td><td>STOXX Limited</td><td>SX5E Index</td><td>A déterminer</td></tr> </tbody> </table>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |              |               |                  |                 | Indice | Devise de Cotation | ISIN | Sponsor | Ticker Bloomberg | Prix d'Exercice | EURO STOXX 50 Price EUR | EUR | EU0009658145 | STOXX Limited | SX5E Index | A déterminer |
| Indice                                  | Devise de Cotation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | ISIN         | Sponsor       | Ticker Bloomberg | Prix d'Exercice |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| EURO STOXX 50 Price EUR                 | EUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | EU0009658145 | STOXX Limited | SX5E Index       | A déterminer    |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| <b>Place de cotation du Sous-jacent</b> | Chaque place de cotation sur laquelle les titres composant l'indice sont échangés et comme déterminée par le Sponsor de l'Indice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| <b>Prix d'Exercice</b>                  | Cours de clôture de l'Indice à la Date de Constatation Initiale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |
| <b>Niveau de Rappel</b>                 | 100% du Prix d'Exercice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |              |               |                  |                 |        |                    |      |         |                  |                 |                         |     |              |               |            |              |



|                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Barrière de Bonus                                                                                                                    | 100% du Prix d'Exercice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Remboursement Automatique Anticipé<br>(t = 1 à 4)                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Si à la Date de Constatation (t) le cours de clôture du Sous-jacent est supérieur ou égal au Niveau de Rappel, alors le produit est remboursé automatiquement par anticipation et le remboursement sera égal à : <p style="text-align: center;"><b>Coupure x [ 100% + Bonus(t) ]</b><br/>Payé à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)</p> </li> </ul> <p>Pour lever toute ambiguïté, aucun Bonus ne sera payé si le produit a été préalablement remboursé ou annulé (merci de se référer au prospectus de l'Émetteur si disponible).</p>                                                                                                                                                                                                                               |
| Remboursement à la Date de Maturité<br>(dans le cas où le produit n'a pas été remboursé automatiquement par anticipation)<br>(t = 5) | <ul style="list-style-type: none"> <li>Si, à la Date de Constatation Finale, le cours de clôture du Sous-jacent est supérieur ou égal à la Barrière de Bonus (100% du Prix d'Exercice), alors le remboursement sera égal à : <p style="text-align: center;"><b>Coupure x [ 100% + 21.00% ]</b><br/>Payé à la Date de Maturité (Livraison en numéraire)</p> </li> <li>Si, à la Date de Constatation Finale, le cours de clôture du Sous-jacent est inférieur à la Barrière de Bonus (100% du Prix d'Exercice), alors le remboursement sera égal à : <p style="text-align: center;"><b>Coupure x 100%</b><br/>Payé à la Date de Maturité (Livraison en numéraire)</p> </li> </ul>                                                                                                                                           |
| Date de Constatation (t)<br>(t = 1 à 5)                                                                                              | (t = 1) 6 juillet 2020<br>(t = 2) 5 juillet 2021<br>(t = 3) 4 juillet 2022<br>(t = 4) 4 juillet 2023<br>(t = 5) 4 juillet 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Bonus (t)<br>(t = 1 à 5)                                                                                                             | (t = 1) 4.20%<br>(t = 2) 8.40%<br>(t = 3) 12.60%<br>(t = 4) 16.80%<br>(t = 5) 21.00%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)<br>(t = 1 à 4)                                                                        | (t = 1) 13 juillet 2020<br>(t = 2) 12 juillet 2021<br>(t = 3) 11 juillet 2022<br>(t = 4) 11 juillet 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Agent de Calcul                                                                                                                      | Goldman Sachs International, London, UK                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Agent de Paiement                                                                                                                    | Citibank N.A. (Non-UK)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Convention de Jours Ouvrés pour les Paiements                                                                                        | Suivant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Jours Ouvrés pour les Paiements                                                                                                      | New York, TARGET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Code ISIN du produit                                                                                                                 | XS1987508592                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Règlement/Livraison                                                                                                                  | Euroclear, Clearstream Luxembourg                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Place de cotation                                                                                                                    | Luxembourg Stock Exchange                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Liquidité en cours de vie du produit                                                                                                 | <p>Sous condition de taille disponible et de conditions normales de marché, une liquidité pendant la durée de vie du produit sera assurée quotidiennement par l'Émetteur (prix incluant le coupon couru) avec une fourchette maximale de cotation à 1%.</p> <p>Si la taille de transaction souhaitée est trop importante au vu de la liquidité du Sous-jacent ou que la volatilité est trop élevée, alors l'Agent de Calcul se réserve le droit d'élargir, de façon discrétionnaire, la fourchette de cotation.</p> <p>Le Prix Achat/Vente du produit comprend les intérêts cumulés qui sont susceptibles d'être reçus par l'investisseur. En situation de défaut probable ou avéré de l'Émetteur et/ou du Garant, la liquidité pendant la durée de vie du produit telle que décrite ci-dessus pourra être suspendue.</p> |
| Loi Applicable                                                                                                                       | Loi Anglaise                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |



|                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Restrictions de Commercialisation</b>                                                                 | <p>Le présent document ne constitue pas une offre de vente des Titres aux Etats-Unis d'Amérique. Les Titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au « US Securities Act » de 1933 tel que modifié. Sauf certaines exceptions, les Titres ne peuvent pas être offerts, vendus ou livrés à des personnes américaines "U.S. person".</p> <p>Pour une information détaillée sur les restrictions d'offre et de vente applicables aux Titres, l'investisseur a été prié, avant toute décision d'investissement, de se référer à la documentation d'émission des Titres. Toute personne se trouvant en possession du présent document a pris connaissance de ces restrictions et s'y conforme avant toute décision d'investissement.</p> <p>Les restrictions ci-dessus mentionnées ne constituent pas une indication définitive des juridictions où le produit ou son Sous-jacent peuvent être commercialisés, des restrictions additionnelles pouvant exister dans d'autres juridictions.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Publication de la valorisation</b>                                                                    | Publication de la valorisation quotidienne sur FININFO, pages Bloomberg et Reuters (cette valorisation ainsi publiée est par ailleurs tenue en permanence à la disposition de toute personne investissant directement ou indirectement via un contrat d'assurance vie).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Double valorisation</b>                                                                               | MKS Solutions assurera une contre valorisation quotidienne des prix proposés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Condition de Commercialisation</b>                                                                    | Le contenu de ce document n'a été soumis, visé, approuvé par aucun régulateur. Il a été recommandé de prendre connaissance, avant toute décision d'investissement, de l'intégralité de ce document et du prospectus et, en cas d'interrogation, de consulter un conseil externe.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Rémunérations de l'entité Société Générale Private Banking en qualité de commercialisateur</b>        | <p>L'entité Société Générale Private Banking dont l'investisseur est client perçoit une rémunération maximum de 1% par an du montant nominal des Titres effectivement placés (calculée sur la base de la durée de vie initiale totale des Titres même en cas de remboursement ou de sortie avant la Date d'Echéance). Cette rémunération est incluse dans le Prix à l'achat*.</p> <p>* L'investisseur peut solliciter sans frais toute information complémentaire auprès de son entité Société Générale Private Banking.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Droit d'Entrée</b>                                                                                    | Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Droit de Sortie</b>                                                                                   | Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Cadres d'investissement envisageables pour les clients de Société Générale Private Banking France</b> | <p><b>Comptes titres</b></p> <p><b>Contrats d'assurance-vie et de capitalisation</b></p> <p>En cas d'investissement via un contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation, le produit représentera une ou plusieurs unités de compte du contrat. La compagnie d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'elle ne garantit pas. La valeur du produit prise en compte pour la conversion en unités de compte est la valeur d'émission des titres. En cas du dénouement du contrat par décès de l'assuré, ou de sortie du support (rachat ou arbitrage) avant la Date de Maturité du produit, la valorisation dépendra des paramètres du marché. La valorisation pourra être très différente (inférieure ou supérieure) à celle résultant de l'application à l'échéance de la formule prévue, et pourrait occasionner une perte en capital non mesurable a priori.</p> <p>Le présent document décrit les caractéristiques du produit et ne prend pas en compte les spécificités du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation dans le cadre desquels le produit peut être souscrit. Pour plus de précisions, l'investisseur doit se reporter aux documents contractuels de son contrat d'assurance vie ou de capitalisation.</p>                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Taxes</b>                                                                                             | <p>L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que tout paiement relatif aux Titres sera soumis aux lois et réglementations fiscales ainsi qu'aux autres lois et règlements applicables, comme décrit dans le prospectus d'émission des Titres de l'Émetteur.</p> <p>La Banque, que ce soit en sa qualité de banque ou de commercialisateur des Titres, n'est redevable d'aucune taxe, existante ou à naître, du fait de l'acquisition, la propriété ou le transfert par un investisseur de tout Titres, ou du fait d'un paiement ou d'un remboursement sur tout Titres.</p> <p>L'investisseur supportera notamment toutes taxes sur les transactions financières qui peuvent être applicables aux Titres et/ou leur Sous-jacent (telle que la taxe sur les transactions financières française, italienne ou portugaise), en particulier en cas de livraison physique d'un Sous-jacent auquel la taxe est applicable, payée par la Banque (ou tout autre intermédiaire financier) et en dernier lieu, par l'investisseur.</p> <p>L'investisseur devra, et s'engage à, rembourser immédiatement à la Banque (i) toute taxe que la Banque est tenue de payer, déduire ou retenir, et/ou (ii) tout montant déduit ou retenu par l'Émetteur ou tout intermédiaire (ou payé par la Banque à ces derniers) aux fins de payer une taxe relative aux Titres.</p> <p>Des particularités locales peuvent, le cas échéant, être précisées au sein des avertissements spécifiques par juridiction au terme de ce document.</p> |





## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LA SUISSE

|                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Valeur du bond floor à l'émission                                      | La valeur du bond floor à l'émission est de 90.04%.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Code Telekurs / Code Interne                                           | 7 / 143                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Catégorie ASPS                                                         | 1260                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Informations complémentaires relatives au traitement fiscal du produit | <p>Ce produit est classé comme un produit financier transparent assimilé à une obligation à intérêt unique prédominant d'un point de vue fiscal suisse. Par conséquent, la différence positive entre la valeur du bond floor au remboursement ou à la vente et la valeur du bond floor à l'émission ou à l'acquisition du produit constitue un revenu imposable pour l'investisseur privé détenant le produit dans sa fortune privée.</p> <p>Non soumis à l'impôt anticipé. Non soumis au droit de timbre d'émission. Les transactions sur le marché secondaire sont soumises au droit de timbre de négociation.</p> <p>Ce produit n'est pas soumis à la fiscalité de l'épargne UE pour l'agent payeur suisse</p> <p>Cette rubrique fiscale n'aborde pas les conséquences fiscales pour les acheteurs potentiels de ce produit qui ne sont pas résidents suisses.</p> <p>Cette rubrique fiscale est valable au jour de l'émission du produit. Les lois fiscales suisses et la doctrine fiscale peuvent changer, peut-être avec effet rétroactif. Les acheteurs potentiels de ce produit doivent s'informer auprès de leur conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales liées à l'achat, la détention et la vente de ce produit en fonction des circonstances concrètes.</p> |



## FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur reconnaît qu'il a été informé qu'un produit structuré est un outil d'investissement élaboré à partir de plusieurs instruments financiers. Il conjugue un ou plusieurs actifs financiers tels que les actions, devises, taux d'intérêt, dérivés liés aux événements de crédits (« Credit Default Swap »), matières premières (...) et peut être associé à une composante plus sophistiquée de type optionnelle.

Le produit ne constitue en aucun cas un produit à capital garanti. En cas d'évolution défavorable du Sous-jacent, l'investisseur peut subir en totalité la baisse du Sous-jacent. La valorisation pendant la durée de vie du produit peut être inférieure au prix d'émission. Le produit, en raison de sa nature, est caractérisé par un degré de risque élevé qui peut être dû, entre autres, aux fluctuations du Sous-jacent, la volatilité, aux taux d'intérêt et à l'éventuel risque de liquidité du produit, certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire rendre le produit totalement illiquide. Il est précisé en outre que l'entité garantissant ce produit structuré et/ou son Garant le cas échéant ont une notation et un risque de crédit qui peuvent changer depuis la Date de Lancement et pendant la vie du produit, impactant ainsi la valorisation du produit. Le remboursement de ce produit structuré est sujet à l'absence d'événement de crédit ou de défaut de la part de l'entité garantissant le produit structuré et/ou de son Garant le cas échéant depuis la Date de Lancement et pendant la vie du produit.

Ces Termes et Conditions n'identifient pas l'ensemble des risques (directs ou indirects) du produit mais seulement ses risques principaux. L'investisseur doit se reporter, avant toute décision d'investissement, à la partie "Facteurs de Risques" du prospectus, disponible sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.gspip.info/issuer-details/base-prospectus>).

|                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Risque de perte du capital investi</b>                                                                                                          | L'investisseur est exposé à une éventuelle perte de la totalité de son capital initial investi à maturité, et en cours de vie en cas de rachat avant maturité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Risque de crédit</b>                                                                                                                            | L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de signature de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur la valorisation du produit).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Risque de marché</b>                                                                                                                            | La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'évolution du Sous-jacent et connaître de fortes fluctuations, en raison de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité du Sous-jacent, des taux d'intérêts et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant. Elle peut être inférieure au prix d'émission.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Risque de liquidité</b>                                                                                                                         | Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire rendre le produit totalement illiquide. Un actif considéré comme ayant une faible liquidité est un actif qui ne peut être vendu au moment voulu compte tenu de l'incertitude de sa valeur ou de l'absence d'un marché dans lequel cet actif est régulièrement échangé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Risque de volatilité</b>                                                                                                                        | Ces titres sont des instruments volatiles. La valeur d'un instrument volatile est susceptible d'augmenter ou de diminuer de manière plus importante qu'un instrument non volatile.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Effet de levier</b>                                                                                                                             | Ces titres peuvent inclure un effet de levier. L'effet de levier peut être présent dans des produits dérivés d'instruments financiers complexes. Si un placement comprend un effet de levier, l'exposition effective à l'évolution du prix du Sous-jacent augmente. L'effet de levier peut exposer l'investisseur à des pertes supérieures dans le cas où la valeur du Sous-jacent chute.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Événements exceptionnels affectant le produit et ou le(s) Sous-jacent(s) : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée</b> | Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires de perturbation de marché pouvant affecter l'instrument ou les instruments Sous-jacents du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.<br>Ces termes et conditions n'identifient pas l'ensemble des risques (directs ou indirects) ou toute autre considération potentiellement déterminante à la conclusion de la transaction. Ce produit est émis dans le cadre d'un programme de l'Émetteur tel qu'il est décrit dans le prospectus de base. Les investisseurs ont la possibilité, avant toute décision d'investissement, de lire l'information contenue dans la documentation détaillée (prospectus de base, conditions définitives ou supplément d'information ou tout autre document juridique émis par l'Émetteur pour ce(s) produit(s)). Cette documentation peut être consultée sur le site de l'Émetteur, et comprend notamment mais non exclusivement les risques liés au produit et les ajustements le cas échéant. |
| <b>Maturité Longue</b>                                                                                                                             | Pour les produits de maturité strictement supérieure à 5 ans, l'investisseur reconnaît être conscient des risques impliqués par une maturité si longue. De plus, étant donnée la maturité longue, plusieurs paramètres de marchés, comme le risque de crédit, les taux d'intérêt, les dividendes ou la volatilité, peuvent en fonction des structures avoir un impact supérieur à l'accoutumée sur la valorisation du produit structuré.<br>Si ce produit est utilisé en tant que collatéral pour un prêt ou dans le cadre d'une opération avec levier, l'investisseur reconnaît être conscient que la probabilité d'avoir des appels de marge sera beaucoup plus élevée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |





## AVERTISSEMENTS

Société Générale Private Banking est la ligne métier du Groupe Société Générale opérant à travers son siège au sein de Société Générale S.A. et son réseau (départements ou entités juridiques distinctes (succursales ou filiales)) localisé entre autres sur les territoires mentionnés en fin de document, agissant sous les marques « Société Générale Private Banking » et « Kleinwort Hambros », et remettant le présent document.

### Objet des Termes et Conditions

Le présent document de souscription est confidentiel, destiné exclusivement à la personne à laquelle il est remis, et ne peut ni être communiqué ni porté à la connaissance de tiers (à l'exception des conseils externes et à condition qu'ils en respectent eux-mêmes la confidentialité), ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de l'entité de la ligne métier Société Générale Private Banking dont l'investisseur est client.

Le contenu de ce document n'est pas destiné à fournir un service d'investissement ou un conseil en investissement, et ne constitue, de la part de l'entité Société Générale Private Banking dont l'investisseur est client, ni une offre, ni une recommandation personnalisée, ni un conseil, ni la sollicitation en vue de l'achat ou de la souscription ou de la vente du produit financier ou du/des Sous-jacents cités, ou de l'investissement dans la catégorie d'actifs mentionnée. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas un conseil juridique, fiscal ou comptable.

### Documentation afférente au produit

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce produit est émis dans le cadre d'un programme de l'Émetteur tel qu'il est défini dans le prospectus de base.

Les investisseurs déclarent avoir pris connaissance, avant toute décision d'investissement, de l'information contenue dans la documentation détaillée (prospectus de base, Final Terms ou supplément d'information ou tout autre document juridique émis par l'Émetteur pour ce(s) produit(s)), disponible sans frais sur le site internet de l'Émetteur et sur demande auprès de l'entité Société Générale Private Banking dont l'investisseur est client, et comprenant notamment mais non exclusivement les risques liés au produit et les ajustements le cas échéant. Si des modifications dans les conditions du produit interviennent de manière imprévue au cours de la vie du produit, sans avoir été convenues contractuellement, elles seront disponibles sur le site de l'Émetteur.

### Risques liés au produit

Il est rappelé :

- Que ce produit est un produit de placement risqué alternatif à un investissement correspondant au Sous-jacent.
- Que ces Termes et Conditions n'identifient pas l'ensemble des risques directs ou indirects liés au produit ou toute autre considération potentiellement déterminante à la conclusion de la transaction. L'investisseur doit lire attentivement, avant toute décision d'investissement, la rubrique « Facteurs de Risques » du prospectus de base,
- Qu'investir dans un seul type d'instrument financier peut conduire à une surexposition à certains risques financiers.

Dans le but d'attirer l'attention des investisseurs sur le risque lié à chaque solution d'investissement, le Groupe Société Générale a classé chaque produit en fonction de son niveau de risque spécifique, sur une échelle de risque allant du niveau le moins risqué (niveau 0) au niveau le plus risqué (niveau 4). La classification de risques représente un indicateur de risque interne au Groupe Société Générale. Ces indicateurs internes se fondent sur la Value at Risk 95% 1 an (VaR). La VaR correspond au montant maximal que le portefeuille considéré puisse perdre dans des conditions normales de marché sur une période donnée avec une probabilité donnée (les performances passées et les simulations de performance ne sont pas un indicateur fiable des performances futures). Si la VaR 95% 1 an s'élève à y%, cela signifie que la probabilité que le portefeuille ne perde pas plus de y% de sa valeur en un an s'élève à 95%.

### Restrictions territoriales de commercialisation

L'investissement dans ce produit peut ne pas être autorisé dans certains pays ou peut n'être réservé qu'à une certaine catégorie d'investisseurs. Ce document n'a pas vocation à être remis à une personne pour laquelle l'investissement dans le produit fait l'objet de restrictions ou dans un territoire où une telle remise serait restreinte ou illégale. Il est de la responsabilité de toute personne en possession de ce document de s'informer et de respecter les dispositions légales et réglementaires du territoire concerné. Ce document n'est en aucune manière destiné à être diffusé aux Etats-Unis et/ou à des résidents fiscaux américains. Les produits susceptibles d'être présentés ne peuvent pas être commercialisés ou vendus, directement ou indirectement sur le marché des Etats-Unis ou à un résident américain.



**871(m)**

La section 871(m) du code des impôts des États-Unis d'Amérique (la « Réglementation 871(m) ») prévoit que les investisseurs non-américains s'acquittent d'une retenue à la source en cas de transaction portant sur certains produits financiers comportant des sous-jacents de droit américain.

Préalablement à toute souscription / acquisition en direct ou à travers un mandat de gestion de produits structurés comportant des sous-jacents de droit américain, le Client confirme avoir été dûment informé des conséquences de l'application de la Réglementation 871(m), telles que rappelée ci-après, et qu'il accepte expressément. La Réglementation 871(m) impose généralement aux émetteurs de produits structurés comportant des sous-jacents de droit américain de déclarer et de prélever au bénéfice de l'Administration Fiscale Américaine (l'Internal Revenue Service of United States of America ci-après l'« IRS ») une retenue à la source appliquée sur le prix ou les revenus du produit financier et dont le taux de prélèvement effectif peut atteindre 30%. Les revenus potentiellement perçus par le Client seront en conséquence minorés du montant de cette retenue à la source.

Le cas échéant, le Client pourra être éligible à une réduction du taux de cette retenue à la source et serait alors en droit de demander un remboursement auprès de l'IRS sur la base d'un formulaire nominatif 1042S émis par les dépositaires des produits structurés concernés et mis à disposition de Société Générale Banque Privée.

Dans l'éventualité où les dépositaires des produits structurés concernés ne seraient pas en mesure, pour quelque raison que ce soit, d'émettre et remettre les dits formulaires nominatifs 1042S, le Client reconnaît et accepte que Société Générale Banque Privée ne pourra être tenue responsable de tout risque, dommages, pertes et préjudices financiers et/ou fiscaux subis par le Client résultant de l'impossibilité pour le Client de solliciter un remboursement d'une partie de la retenue à la source auprès de l'IRS.

L'investisseur potentiel est tenu, avant tout investissement, de s'adresser à ses conseillers fiscaux afin d'obtenir toutes les informations lui permettant d'apprécier le traitement fiscal du produit financier éligible à la Réglementation 871(m) et ses conséquences au regard de sa situation personnelle.

**Éligibilité des investisseurs et adéquation du produit**

Ce produit financier est réservé uniquement à des investisseurs avertis et éligibles à ces types de produits répondant à leurs objectifs en matière d'investissement et à leur profil d'investisseur, et suffisamment expérimentés et ayant la capacité de pouvoir évaluer et parfaitement comprendre les avantages et les risques du produit. L'investisseur reconnaît être un investisseur averti sur ce type de produit financier.

Selon le cas et la législation applicable, l'investisseur reconnaît avoir été interrogé par son conseiller au sein de l'entité Société Générale Private Banking dont il est client afin de déterminer s'il est éligible à procéder à l'investissement envisagé, et si cet investissement est compatible avec son profil, sa situation financière y compris sa capacité à subir les pertes et ses objectifs d'investissement y compris sa tolérance aux risques, et reconnaît avoir pris connaissance, avant toute décision d'investissement, de la documentation contractuelle et informative y afférente, notamment des risques associés. L'investisseur potentiel ne doit pas baser sa décision d'investissement et/ou donner une instruction d'investissement uniquement sur la base de ce document.

L'investisseur déclare, préalablement à sa décision d'investir dans le produit financier concerné, s'être adressé à ses conseils juridiques, fiscaux et financiers indépendants afin d'obtenir toutes les informations financières, juridiques et fiscales qui lui ont permis d'évaluer les caractéristiques et les risques du produit envisagé, ainsi que son traitement fiscal, au regard de sa situation personnelle.

Toute souscription de produits peut avoir des conséquences fiscales et aucune entité de la ligne métier Société Générale Private Banking ne fournit de conseil fiscal. Le niveau d'imposition peut varier dans le temps et dépend de la situation personnelle du souscripteur. Il appartient à tout investisseur de s'assurer auprès de son conseil fiscal local, préalablement à la souscription du produit, du traitement fiscal applicable à ce produit.

**Avertissement d'ordre général**

Les informations sur les performances passées figurant dans ce document ne garantissent en aucun cas les performances futures, peuvent ne pas se reproduire et ne sauraient constituer un indicateur fiable quant aux performances futures réelles. La valeur d'un investissement n'est pas garantie et la valorisation d'investissements peut fluctuer.

Les éventuelles simulations et exemples contenus dans ce document sont fournis à titre indicatif et à des fins d'illustration uniquement. Les données historiques utilisées et les informations et avis cités, proviennent ou sont basés sur, notamment, des sources externes que les entités Société Générale Private Banking considèrent fiables mais qu'elles n'ont pas elles-mêmes vérifiées.

Les entités Société Générale Private Banking n'assumeront aucune responsabilité quant à l'exhaustivité de ces données reprises dans ce document.

Les entités Société Générale Private Banking n'ont pas l'obligation de se référer à ce document dans le cadre de leurs relations avec leurs clients. Société Générale et ses entités ne seront responsables d'aucune perte ou préjudice direct ou indirect en lien avec l'utilisation d'informations contenues dans ce document sauf faute avérée.

Le prix et la valeur des produits financiers ainsi que les revenus qui en dérivent peuvent fluctuer, à la hausse comme à la baisse. Les variations de l'inflation, de taux d'intérêts et de taux de change peuvent avoir des effets négatifs sur la valeur, le prix et le revenu des produits financiers libellés dans une devise différente de la vôtre.

La présente information peut être modifiée en fonction des fluctuations des marchés.



### Conflit d'intérêts

En règle générale, les sociétés du Groupe Société Générale peuvent être teneur de marché, effectuer des transactions concernant les titres auxquels il est fait référence dans ce document, et peuvent fournir des services bancaires aux sociétés mentionnées dans ce document, ainsi qu'à leurs filiales. Les sociétés du Groupe Société Générale, peuvent, de temps à autre, réaliser des transactions, générer des profits, détenir des titres ou agir comme conseiller, courtier ou banquier en lien avec ces titres, ou des dérivés de ces titres, ou en lien avec les classes d'actifs mentionnées dans ce document.

Les sociétés du Groupe Société Générale peuvent être représentées au conseil de surveillance ou d'administration de ces sociétés.

Les employés du Groupe Société Générale, ou les personnes ou entités qui leur sont liées, peuvent, de temps à autre, détenir une position dans un titre ou une classe d'actifs mentionné(e) dans ce document.

Les sociétés du Groupe Société Générale peuvent acquérir ou liquider, de temps à autre, des positions dans les titres, ou actifs sous-jacent (y compris leurs dérivés) mentionnés dans ce document, ou dans tout autre actif le cas échéant, et par conséquent tout rendement pour un investisseur potentiel peut en être directement ou indirectement affecté.

Les sociétés du Groupe Société Générale n'ont aucune obligation de divulguer ou de prendre en compte ce document dans le cadre de conseil ou de transactions avec un client ou au nom d'un client.

Le Groupe Société Générale maintient effective une organisation administrative prenant toutes les mesures nécessaires pour identifier, contrôler et gérer les conflits d'intérêts. A cet effet, les entités Société Générale Private Banking ont mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts pour prévenir les conflits d'intérêts. Pour plus de détails, les clients de Société Générale Private Banking peuvent se reporter à la politique de gestion des conflits d'intérêts qui leur a été remise par l'entité SGPB dont ils sont clients.



## MENTIONS LEGALES ET AVERTISSEMENTS SPECIFIQUES

**Belgique :**

Le présent document a été distribué en Belgique par Société Générale Private Banking SA, établissement de crédit belge de droit belge, agréé et supervisé par la Banque nationale de Belgique (« NBB ») et l'Autorité des Services et Marchés Financiers (« FSMA »), et sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE »). Société Générale Private Banking SA est enregistrée auprès de la FSMA en tant que courtier d'assurances sous le numéro 61033A. Société Générale Private Banking SA a son siège social situé Kortrijksesteenweg 302, 9000 Gand, et est enregistrée au RPM de Gand sous le numéro TVA BE 0415.835.337. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur [www.privatebanking.societegenerale.be](http://www.privatebanking.societegenerale.be).

Informations complémentaires relatives au traitement fiscal du produit :

Pour les investisseurs moyens ayant la qualité de personnes physiques fiscalement résidentes en Belgique

Sur base de la législation fiscale en vigueur à la date d'établissement du présent document, les revenus des notes encaissés via un intermédiaire financière belge sont soumis au précompte mobilier de 30%. La retenue du précompte mobilier est libératoire dans le chef des investisseurs personnes physiques.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. La partie « Taxation » du Prospectus de Base décrit plus amplement le régime fiscal.

Taxe de bourse :

En cas de souscription sur le marché primaire, il n'y a pas de taxe de bourse due. En cas de vente en cours de vie d'un produit donnant droit au remboursement du capital investi à l'échéance (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant), une taxe de bourse sera due, qui s'élève à 0,09% (avec un plafond maximal de 1 300 EUR par transaction). En cas de remboursement en date d'échéance, il n'y a pas de taxe de bourse due.

En cas de souscription sur le marché secondaire, il n'y a pas de taxe de bourse due. En cas de vente en cours de vie d'un produit ne donnant pas droit au remboursement du capital investi à l'échéance, une taxe de bourse sera due, qui s'élève à 0,27% (avec un plafond maximal de 1 600 EUR par transaction). En cas de remboursement en date d'échéance, il n'y a pas de taxe de bourse due.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

**Service à contacter en cas de réclamation :** En cas de réclamation, vous pouvez vous adresser en premier lieu à votre conseiller financier ou au Service de gestion des réclamations, Customer Care, Kortrijksesteenweg 302 9000 Gent, par fax (09/242.22.62) ou via email à [customercare@sgpriv.be](mailto:customercare@sgpriv.be). Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, rue Belliard 15-17 b.8, 1040 Bruxelles ([www.ombudsfm.be](http://www.ombudsfm.be)) par fax (02/545.77.70) ou via email [Ombudsman@Ombudsfm.be](mailto:Ombudsman@Ombudsfm.be) ou, si vous êtes un consommateur, le service de médiation pour le consommateur, Boulevard du Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles, par fax (02/808.71.29) ou via email [contact@mediationconsommateur.be](mailto:contact@mediationconsommateur.be)

**France :**

Sauf indication contraire expresse, le présent document est publié et remis par Société Générale, banque française autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sise 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE ») et enregistrée auprès de l'ORIAS en qualité d'intermédiaire en assurance sous le numéro 07 022 493 orias.fr. Société Générale est une société anonyme française au capital de 1 009 897 173,75 EUR au 11 décembre 2017, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, et dont le numéro d'identification unique est 552 120 222 R.C.S. Paris. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur [www.privatebanking.societegenerale.fr](http://www.privatebanking.societegenerale.fr).

**Luxembourg :**

Le présent document a été distribué au Luxembourg par Société Générale Bank and Trust (« SGBT »), société anonyme enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6061 et établissement de crédit autorisé et régi par la *Commission de Surveillance du Secteur Financier* (« CSSF »), sous la supervision prudentielle de la *Banque Centrale Européenne* (« BCE »), et dont le siège social est sis 11 avenue Emile Reuter – L 2420 Luxembourg. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur [www.sgbt.lu](http://www.sgbt.lu). Aucune décision d'investissement quelle qu'elle soit ne pourrait résulter de la seule lecture de ce document. SGBT n'accepte aucune responsabilité quant à l'exactitude ou autre caractéristique des informations contenues dans ce document. SGBT n'accepte aucune responsabilité quant aux actions menées par le destinataire de ce document sur la seule base de ce dernier, et SGBT ne se présente pas comme fournissant des conseils, notamment en ce qui concerne les services d'investissement. Les opinions, points de vue et prévisions exprimés dans le présent document (y compris dans ses annexes) reflètent les opinions personnelles de l'auteur/des auteurs et ne reflètent pas les opinions d'autres personnes ou de SGBT, sauf indication contraire.

Ce document a été élaboré par Société Générale. La CSSF n'a procédé à aucune analyse, vérification ou aucun contrôle sur le contenu du présent document.

**Monaco :**

Le présent document a été distribué à Monaco par Société Générale Private Banking (Monaco) S.A.M; sise 13, 15 Bd des Moulins, 98000 Monaco, Principauté de Monaco, régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et la Commission de Contrôle des Activités Financières. SGPB Monaco commercialise ce produit aux investisseurs qualifiés conformément au droit monégasque, l'établissement ne peut être tenu responsable de la gestion du produit parce qu'elle est effectuée par une société tierce. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur [www.privatebanking.societegenerale.mc](http://www.privatebanking.societegenerale.mc).

**Suisse :**

Le présent document a été distribué en Suisse par Société Générale Private Banking (Suisse) SA (« SGPBS »), dont le siège se trouve à la rue du Rhône 8, CP 5022, CH-1211 Genève 11. SGPBS est une banque autorisée par l'*Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers* (« FINMA »). De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur [www.privatebanking.societegenerale.ch](http://www.privatebanking.societegenerale.ch).

Le présent document peut être obtenu gratuitement sous forme imprimée auprès de SGPBS.



Le présent document est distribué par les entités suivantes du groupe Kleinwort Hambros sous la marque Kleinwort Hambros :

**Royaume Uni :**

SG Kleinwort Hambros Bank Limited est autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et réglementée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*. Le numéro d'identification de la société est 119250. La société est immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 964058 et son siège social est situé au 5ème étage, 8 St. James's Square, London SW1Y 4JU.

**Jersey :**

SG Kleinwort Hambros Bank (CI) Limited est réglementée par la *Jersey Financial Services Commission* (« JFSC ») pour la conduite d'activités bancaires, pour les services d'investissement, les services monétaires et les services afférant à des fonds. La société est également autorisée et supervisée par la *Financial Conduct Authority* britannique (« FCA ») en ce qui concerne ses activités réglementées de prêt hypothécaire au Royaume-Uni. Le numéro d'identification de la société est 310344. La société est immatriculée à Jersey sous le numéro 2693 et son siège social est situé PO Box 78, SG Hambros House, 18 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 8PR. Ce document n'a pas été autorisé ou revu par la JFSC ou la FCA.

**Guernesey :**

SG Kleinwort Hambros Bank (CI) Limited – Guernsey Branch est réglementée par la *Guernsey Financial Services Commission* (« GFSC ») pour la conduite d'activités bancaires et pour les services d'investissement et monétaires et par la *Jersey Financial Services Commission* (« JFSC ») pour la conduite d'activités bancaires, pour les services d'investissement, les services monétaires et les services afférant à des fonds. Son adresse est PO Box 6, Hambros House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 3AE.

**Gibraltar :**

SG Kleinwort Hambros Bank (Gibraltar) Limited est autorisée et réglementée par la *Gibraltar Financial Services Commission* pour ses activités bancaires, d'investissement et d'intermédiation en assurance. La société est immatriculée à Gibraltar sous le numéro 01294 et son siège social est situé Hambros House, 32 Line Wall Road, Gibraltar.

Kleinwort Hambros fait partie de la ligne métier « Société Générale Private Banking » dédiée à la gestion privée du groupe Société Générale. Société Générale est une banque française autorisée en France par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE »). Elle est aussi autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et supervisée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*.

De plus amples informations sur Hambros Group, incluant des informations complémentaires de nature légale et réglementaire, sont disponibles sur [www.kleinworthambros.com](http://www.kleinworthambros.com).

Société Générale Private Banking Hambros fait partie de la ligne métier dédiée à la gestion privée du groupe Société Générale, à savoir « Société Générale Private Banking ». Société Générale banque française autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (BCE). Elle est aussi autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et supervisée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*.

<http://www.privatebanking.societegenerale.com>

© Copyright Groupe Société Générale 2019. Tous droits réservés. L'utilisation, la reproduction, la redistribution et la divulgation non autorisées de tout ou partie du présent document sont interdites sans le consentement préalable de Société Générale.

Les symboles clés, Société Générale, Société Générale Private Banking sont des marques déposées de Société Générale. Tous droits réservés.



Nom:

Date et signature, précédées de la mention

«Bon pour accord pour la somme de XXXX USD» :

